

# INTRODUCTION GENERALE

## La culture en Poitou-Charentes

1<sup>er</sup> volet du rapport :

« Musiques actuelles, arts numériques, le secteur culturel en mouvement. Quels leviers pour les accompagner ? »



Conseil  
Economique



Social  
Poitou-Charentes

Juin 2009

# S O M M A I R E

**Préambule** ..... page 4

**1- ETAT DES LIEUX** ..... page 5

**1.1 La culture en Europe** ..... page 5

**1.2 La culture en France** ..... page 6

**1.3 La culture en Poitou-Charentes** ..... page 7

**1.4 Des spécificités picto-charentaises** ..... page 9

**2- QUELQUES CONSTATS** ..... page 12

**2.1 Une connaissance du secteur parcellaire** ..... page 12

**2.2 Une gouvernance culturelle naissante** ..... page 12

**2.3 Les financements publics et privés déterminants** ..... page 12

**2.4 Une approche transversale nécessaire** ..... page 13

**2.5 Les perspectives de travail pour le CESR** ..... page 13

\* \* \*

**Annexe 1 Le patrimoine** ..... page 15

**Annexe 2 L'architecture** ..... page 16

**Annexe 3 Les musées** ..... page 17

**Annexe 4 Le livre et la lecture** ..... page 18

**Annexe 5 Le spectacle vivant et l'audiovisuel cinéma** ..... page 20

**Annexe 6 Les arts plastiques** ..... page 23

**Annexe 7 Les liens utiles** ..... page 24

**Le 10 mars 2009**, le bureau du Conseil Economique et Social Poitou-Charentes a validé la réalisation d'une autosaisine sur la **culture**. L'étude comportera 2 rapports thématiques (de 6 à 10 mois chacun), successivement consacrés aux musiques actuelles et aux arts numériques. Auparavant, s'agissant du premier travail approfondi de l'assemblée sur le secteur culturel, **cette introduction générale à l'autosaisine est apparue nécessaire pour permettre une contextualisation**.

15 conseillers, membres de la commission « Territoires et cohésion sociale » ou experts du secteur, composent le groupe de travail qui suivra le dossier jusqu'à fin 2010 :

- **Animateur : Jean-Michel Saizeau**
- **Membres du comité de pilotage : Philippe Bodet, Jean-Pierre Sibert, Michel Grémillon**
- **Membres du groupe de travail : Jean-Jacques Baud, René Bonnet, Gérard Filoche, Julien Garofalo, Michel Hortolan, Dominique Hummel, Michel Larquey, Daniel Marteau, Annie Poupard, Anne-Sophie Quenette, Guillaume de Russé.**

Les services du Conseil Economique et Social Poitou-Charentes ont assuré l'assistance technique :

- Héloïse Dallez, Chargée de mission
- Catherine Basck, Directrice du CESR
- Nelly Béga, Delphine Chambon, Muriel Macorat, Assistantes
- Sarah Brèque, Chargée de communication.

Pour réaliser ce document introductif, le groupe de travail a auditionné une vingtaine d'organismes ou de services :

- Odile Azagury**, Directrice artistique de la compagnie de danse Les Clandestins et membre du collectif Education populaire et Culture
- Alexandre Bohn**, Directeur du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain)
- Pascale Bouet**, Responsable administratif et financier de Poitou-Charentes Cinéma
- André Curmi**, Responsable de l'Observatoire de l'Agence régionale du spectacle vivant
- Marie-Françoise Gérard**, Conseillère « Musées » à la DRAC Poitou-Charentes (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- Emmanuelle Lavoix**, Chargée de l'économie du livre au Centre du Livre et de la Lecture
- Raphaël Marre**, Chargé de mission « Culture-animation du réseau des animateurs culturels » au Conseil régional Poitou-Charentes
- Bertrand Montarou**, Elu de l'Ordre des architectes Poitou-Charentes et adhérent à la Maison de l'architecture Poitou-Charentes
- Pascal Pérennès**, Chef du service « Cinéma » (Poitou-Charentes Cinéma) du Conseil régional
- Maud Régnier**, Chargée d'études à l'Observatoire de l'Agence régionale du spectacle vivant
- Aline Rossard**, Chargée de mission régionale « Développement Culturel et Territoires » à la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes
- Michel Roudier**, Directeur du Gallia Théâtre à Saintes et membre du collectif Education populaire et Culture
- Jany Rouger**, Directeur de l'Agence régionale du spectacle vivant et représentant régional de la COFAC (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)
- France Ruault**, Chef du service « Culture » du Conseil régional Poitou-Charentes
- Jean-Claude Rullier**, Responsable du Pôle d'éducation à l'image au sein de Poitou-Charentes Cinéma
- Michaël Saludo**, Chargé de communication à Poitou-Charentes Cinéma
- Sylviane Sambor**, Directrice du Centre du Livre et de la Lecture
- Claudine Trougnou**, Directrice adjointe de la DRAC Poitou-Charentes

Le Conseil Economique et Social Poitou-Charentes tient à remercier les différents acteurs qui ont apporté leurs témoignages. Leur contribution précieuse a permis d'alimenter la réflexion et d'enrichir ce rapport.

Dans cette introduction, l'approche strictement disciplinaire a été privilégiée à celle, plus globale, définie par l'UNESCO : « La **culture**, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. ».

Cette approche englobante aurait pu permettre d'intégrer dans l'étude des matières complémentaires, comme l'enseignement ou le sport, mais aurait nécessité une analyse beaucoup plus longue et complexe.

Lors du Congrès 2008 de l'Agence régionale du spectacle vivant au Théâtre Auditorium de Poitiers, Jean-Michel Lucas, docteur d'Etat ès sciences économiques, déclarait que la personne doit être « considérée comme « citoyen culturel », c'est à dire personne reconnue dans sa capacité à donner sens et valeurs culturels à sa vie dans un rapport construit avec les autres sur des références partagées à chaque échelle de territoires. ».

La culture contribue à l'émancipation des personnes dans la reconnaissance de leur singularité.



1001 Scènes – Oiron (79)

# 1- ETAT DES LIEUX

## 1.1 La culture en Europe

Depuis l'adoption du traité de Maastricht en 1992, **la culture fait partie des domaines de compétence de l'Union Européenne**. Pour exemple, lors de son audition, l'équipe de Poitou-Charentes Cinéma a présenté **MEDIA**, le programme de soutien de l'UE pour l'industrie audiovisuelle européenne. De 2001 à 2006, plus d'un demi-milliard d'euros a été injecté dans 8 000 projets issus de plus de 30 pays. Le nouveau programme 2007-2013 dispose d'un budget de 755 millions d'euros.

Le 20 octobre 2005, face à l'uniformisation des œuvres et à la concentration de l'offre en constante progression, **l'UNESCO** a adopté le projet de **convention sur la promotion de la diversité des contenus et expressions culturelles**. Une véritable innovation puisque c'est la première fois que la culture est intégrée en tant que telle dans le droit international.

Trois principes y sont affirmés :

- la reconnaissance de la nature spécifique des biens et activités culturels,
- l'affirmation du droit souverain des Etats à conserver, adopter et mettre en œuvre les politiques culturelles qu'ils jugent appropriées à la promotion de la diversité culturelle,
- le renforcement de la coopération internationale, notamment en direction des pays en développement.

Selon une étude indépendante, commanditée par la Commission européenne et publiée **en novembre 2006**, la culture :

- contribue à hauteur de **2,6 % au PIB de l'Union européenne** (soit davantage que l'industrie des produits chimiques, du caoutchouc et du plastique : 2,3 %),
- emploie au moins 5,8 millions d'Européens.

Le chiffre d'affaires du secteur était évalué à plus de **654 milliards d'euros en 2003**. Entre 1999 et 2003, la croissance du secteur a été de 12,3 % supérieure à la croissance de l'économie européenne en général.

### **A retenir à l'échelon européen :**

6 millions d'emplois

650 milliards d'euros de chiffre d'affaires (données 2003)

Une croissance 12 % supérieure à la moyenne (entre 1999 et 2003)

2,6 % du PIB de l'U.E. (données 2006)

## 1.2 La culture en France

Par son importance et l'ampleur de ses interventions, le ministère de la Culture en France est une institution unique au monde. Depuis sa création en 1959, il est souvent question d'exception culturelle française, notion qui a évolué vers la diversité culturelle.

Aujourd'hui encore, l'Etat français, via le site Internet du ministère, affirme que :

- « la culture est un service public,
- il doit veiller à la protection d'un patrimoine architectural et artistique qui appartient à tous les Français,
- il convient de le rendre accessible au plus grand nombre dans les meilleures conditions,
- il lui revient d'encourager la création sous toutes ses formes, d'en préserver la diversité, particulièrement dans un monde qui tend à s'uniformiser sous la pression d'intérêts économiques de plus en plus contraignants,
- la création est le lieu privilégié de l'expression de la liberté,
- l'économie de la culture ne saurait être exclusivement soumise aux lois de l'économie. La politique culturelle, loin de tout esprit partisan, doit s'inspirer de la conviction que la culture est non seulement une source d'épanouissement personnel mais aussi un moyen privilégié pour renforcer la cohésion sociale en donnant à chacun le sens du dialogue et la conscience de partager avec autrui les valeurs fondamentales ».

Si l'Etat affirme que la culture est un service public, il apparaît que ce service public débute dès l'échelon communal. Entre concurrence et coopération, tous les niveaux de collectivités territoriales sont parties prenantes.

Mécénat mis à part, la crise économique n'a pas, jusqu'à ce jour, affecté la consommation de biens culturels. Non seulement le secteur atteint des records de fréquentation - **la culture comme dérivatif à la crise ?** -, mais il bénéficie également du plan de relance 2009 de l'Etat à hauteur de 100 M€. Cette enveloppe va permettre de lancer ou d'accélérer un grand nombre de chantiers de restauration de monuments historiques sur l'ensemble du territoire français et de réduire les délais de réalisation de plusieurs projets d'investissement du ministère, à dimension nationale ou régionale.

En revanche plusieurs associations, notamment celles en charge de médiation culturelle, ont connu des baisses de subventions de la part de l'Etat.

Au niveau national, en 2006, on recensait 65 000 établissements du secteur de la culture dont 31 % en Ile de France. Le secteur est composé essentiellement d'**établissements de petite taille** (6 salariés en moyenne). 44 % des établissements de la culture sont des sociétés, 34 % des associations, 22 % des entreprises individuelles (source DADS 2006 – INSEE DEPS).

Les salariés de la culture ont en moyenne 37 ans. La répartition par sexe est extrêmement contrastée selon le secteur. **L'emploi culturel** représente en France près de **470 000 actifs**, soit 2 % des emplois totaux. Depuis 1990, il a progressé 2 fois plus vite que le reste de l'emploi.

Le poids économique des seuls « **spectacle vivant, audiovisuel et cinéma** » en France est de **20 milliards d'euros**. En 2003, sa croissance était de 5 %, soit supérieure à la moyenne des autres secteurs de l'économie française. La valeur ajoutée du secteur était d'un peu plus de 11 milliards d'euros, soit autant que celle de la construction aéronautique, navale et ferroviaire. Au total, la production du secteur pris au sens large, c'est-à-dire en intégrant les prestations du secteur non marchand, représentait environ 1,2 % de la production totale de l'économie française. Par ailleurs, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma emploient environ 300 000 personnes.

### **A retenir à l'échelon national :**

470 000 emplois

Une progression 2 fois plus rapide que la moyenne

65 000 structures culturelles dont 1/3 en Ile de France

20 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le seul secteur du spectacle

### **1.3 La culture en Poitou-Charentes**

S'appuyant sur les Directions et Délégations existantes au ministère de la Culture et au Conseil régional Poitou-Charentes, le CESR a considéré pour cette étude que le secteur culturel réunit les disciplines suivantes :

- patrimoine *[cf annexe 1 page 15]*
- architecture *[cf annexe 2 page 16]*
- musées *[cf annexe 3 page 17]*
- livre et lecture *[cf annexe 4 page 18]*
- spectacle vivant (musique dont musiques actuelles, danse, théâtre, arts de la rue...) *[cf annexe 5 page 20]*
- audiovisuel-cinéma-arts numériques *[cf annexe 5 page 21]*
- arts plastiques *[cf annexe 6 page 23]*.

Tous les auditionnés s'accordent à dire qu'il s'avère **ardu d'avoir une vision globale** de la culture en Poitou-Charentes car cette dernière comprend plusieurs champs très différents (diversité de disciplines, de secteurs d'emploi, de statuts, de cadres juridiques...), soutenus à des degrés divers par les partenaires publics. Les particularités rendent la comparaison sociale et économique compliquée. Les difficultés rencontrées depuis 2008 pour faire vivre le collectif Education populaire et Culture montrent à l'évidence la complexité d'associer l'ensemble des parties prenantes.

Pour exemple, le mode d'organisation intermittente de l'emploi s'accompagne d'une couverture assurantielle adaptée (l'intermittence du spectacle avec l'ouverture de droits aux annexes 8 et 10 de l'assurance chômage) qui ne concerne ni la totalité des salariés qui y cotisent, ni la totalité des emplois qui s'inscrivent dans cette économie de projets (ex : les architectes, plasticiens, auteurs, graphistes, photographes... ne peuvent en bénéficier).

Le poids des professions culturelles (métiers liés aux domaines des arts, du spectacle et de l'information, exercés ou pas dans un établissement relevant du secteur – source INSEE) en Poitou-Charentes représente 1,1 % du nombre d'actifs en région, soit 6 744 individus en 1999.

Mis à part ce chiffre, il n'existe pas à ce jour de données qui caractérisent l'activité culturelle en Poitou-Charentes. On peut cependant faire état des éléments suivants, constatés à partir des informations recueillies au cours des auditions menées par le groupe de travail.

**S'agissant de l'emploi**, on peut évaluer qu'environ 10 000 personnes travaillent dans le champ culturel en 2009. Les salariés sont répartis selon 3 dominantes de l'activité : technique, administrative et artistique. Parmi eux : environ 1 500 salariés intermittents du spectacle indemnisés (spectacle vivant et audiovisuel cinéma), des artistes indépendants (souvent en grande précarité comme dans les arts plastiques), des professions libérales (architectes), des salariés d'associations (diffusion du spectacle vivant et du cinéma art et essai...), des salariés d'entreprises (librairies, cabinets d'architectes...), des fonctionnaires de la fonction publique territoriale (bibliothèques, musées, enseignements artistiques...), des fonctionnaires d'Etat (Patrimoine...)... Les employeurs exercent donc sous des formes juridiques très variées. Les conditions économiques et sociales d'exercice des métiers de la culture sont inégales.

**S'agissant de la formation** initiale, l'offre semble satisfaisante sur le territoire, avec des forces (les métiers de l'image avec l'EESI) et quelques faiblesses (par exemple en archéologie, pour les formations de haut niveau *cf annexe 1*). Cependant, nombre des personnes auditionnées pointent les difficultés importantes et récurrentes rencontrées par les artistes pour passer de la formation initiale à la professionnalisation.

Concernant la formation professionnelle continue, les situations d'emploi très variées constatées dans le paragraphe précédent entraînent des conditions de formation aussi contrastées. Les formations sont en effet dispensées par des structures très différentes (Centre national de la fonction publique territoriale, associations locales, organismes professionnels de formation...).

**S'agissant de la création**, les statuts et conditions d'emploi sont très disparates. Cela explique peut-être le faible nombre d'artistes en Poitou-Charentes pour certaines disciplines (par exemple chez les plasticiens). Traditionnellement, la création est en moyenne moins soutenue directement par les aides publiques. Les financeurs subventionnent davantage la diffusion en considérant que cela bénéficie aux artistes pour la circulation des oeuvres. On constate cependant une augmentation des crédits pour la création depuis quelques années. Plusieurs auditionnés ont cité les résidences de création comme de bonnes initiatives à développer.

**S'agissant de la diffusion**, elle peut être hiérarchisée en fonction des subventions publiques reçues (comme c'est le cas avec les 3 cercles d'équipements durs du spectacle vivant - *cf annexe 5 page 20*), portée par des structures publiques (musées, bibliothèques...), des structures associatives (festivals, spectacle vivant, cinéma art et essai, centres d'art, Maison de l'architecture...), des entreprises (librairies, galeries...). Le total de structures de diffusion culturelle en Poitou-Charentes peut être estimé à un millier.

**S'agissant de la médiation culturelle**, c'est le point qui apparaît au centre des préoccupations de l'ensemble des acteurs auditionnés à l'occasion de cette introduction générale. Il existe en effet un réel enjeu vis à vis des publics jeunes mais aussi des publics handicapés, en difficulté sociale ou d'insertion. Des crédits supplémentaires sont nécessaires sur ce volet.

**S'agissant de l'aide publique**, elle est difficile à appréhender mais déterminante au vu des budgets Culture de la **DRAC et du Conseil Régional réunis** qui représentent **55 millions d'euros** par an (chiffres non connus pour l'ensemble des autres collectivités territoriales mais l'édition 2009 des statistiques de la culture publiée par le ministère place **les communes en tête des collectivités pour leur « effort culturel »**). 40 % (soit 22 millions) sont affectés au spectacle vivant, devant le patrimoine, le cinéma, les arts plastiques, le livre et la lecture. Le budget consacré à la culture au Conseil régional a été multiplié par 2 depuis 2004. Les programmes européens (ex : Fonds Social Européen) permettent de soutenir des projets culturels en région.

**S'agissant des coopérations régionales**, presque chaque champ possède une structure régionale sous statut associatif, co-financée par la DRAC et le Conseil régional : le Centre du Livre et de la Lecture, l'Agence régionale du spectacle vivant, le Fonds régional d'art contemporain, le Centre Interrégional des Musées, la Maison de l'architecture.

Le cinéma bénéficiait de l'association Poitou-Charentes Tournages mais cette dernière a été internalisée en 2007 au sein du Conseil régional pour devenir la régie autonome Poitou-Charentes Cinéma. L'Etat co-finance le fonds d'aide et participe au Pôle d'éducation à l'image (*cf annexe 5*).

**La plupart des auditionnés juge la coopération DRAC-Conseil régional efficace dans le secteur.**

**A retenir à l'échelon régional :**

10 000 emplois culturels

1 000 structures de diffusion culturelle

55 millions d'euros pour les budgets Culture de la DRAC et la Région réunies

Pas d'éléments probants pour évaluer le chiffre d'affaires culturel régional

## **1.4 Des spécificités picto-charentaises**

A la lumière de la vingtaine d'auditions menées pour réaliser cette introduction générale, le CESR a constaté que plusieurs actions ou dispositifs culturels étaient bien spécifiques à la région, voire uniques en France.

### ■ ***Les médiateurs culturels de Pays***

Dans le cadre des Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD), la Région marque sa volonté de voir chaque territoire disposer d'un médiateur culturel, compte tenu de la nécessaire prise en compte de la culture comme élément de la stratégie du territoire. Les Pays s'engagent à inscrire leurs interventions culturelles dans une stratégie de développement élaborée dans le cadre d'une démarche participative. A cette fin, chaque Pays est censé disposer d'un professionnel du développement culturel. Actuellement, **18 Pays sur 27** sont dotés d'un médiateur culturel.

Ce dernier accompagne les projets culturels, assure la médiation avec les artistes, les structures éducatives, la population et les élus. Il met en œuvre la stratégie de développement culturel du Pays et constitue le relais des actions menées par la Région sur son territoire.

A l'origine, les premiers postes créés étaient intitulés « agents de développement » (Bac + 5, catégorie A). En 2004, après les Etats généraux de la culture à Parthenay, ils deviennent des « médiateurs culturels de Pays ».

La mission « Développement Culturel et Territoires » de la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes est chargée d'animer le réseau de médiateurs culturels de Pays.

### ■ ***Les animateurs culturels de lycée***

C'est en 2005, suite à la disparition des emplois-jeunes et à une consultation participative dans les lycées, que le Conseil régional a créé des postes de personnels intervenant auprès des lycéens. L'objectif était d'inscrire l'action culturelle dans une dynamique de territoire.

La mission « Culture-animation du réseau des animateurs culturels » est intégrée au service « Budget Participatif des Lycées », au sein de la Direction « Education » du Conseil régional. Au départ, ces contrats CAE (conventionnement Etat/Région) couraient sur 2 ans. Face au succès du dispositif, le Conseil régional a pérennisé ces postes en les transformant en catégorie C de la fonction publique territoriale. L'employeur n'est plus l'établissement, qui garde une autorité fonctionnelle, mais le Conseil régional.

L'animation culturelle est ici entendue au sens très large puisque cela peut aussi bien concerner la musique, la danse, le théâtre que le sport, la santé, la mixité...

Le but est d'assurer à chaque lycéen qu'il pourra être accompagné par un animateur culturel, en lien avec les équipes éducatives, pour l'inciter à exprimer sa créativité, à développer son esprit critique et à se responsabiliser. Les agents sont au service du volet culturel du projet d'établissement mais doivent également s'adapter à la logique du Conseil régional ainsi qu'à celle du territoire.

Presque tous les lycées accueillent 1 animateur culturel, parfois même 2 en fonction de la taille de l'établissement, soit **93 postes** au total **pour 50 000 lycéens** (lycées généraux, agricoles, techniques...).

**A noter** : un travail de coopération a été engagé récemment entre médiateurs culturels de Pays et animateurs culturels de lycée.

■ **Dossier unique pour le fonds d'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia**

Les deux grands volets d'intervention sont la création (avec les aides à l'écriture et au pilote) et la production (les oeuvres de fiction et d'animation de courte et longue durée, les oeuvres télévisuelles, les documentaires de création, les jeux et le multimédia). Les aides peuvent être forfaitaires ou révisables (les producteurs doivent dépenser en région 4 fois la subvention allouée par la collectivité). Pour 2008, **les sommes mobilisées par l'ensemble des partenaires correspondent à 5 113 560 €** dont 41 % par le Conseil régional Poitou-Charentes.

C'est le partenariat entre la Région, l'Etat, le Centre national de la cinématographie (CNC) et chacun des Départements de Poitou-Charentes pour ce fonds qui est inédit. Poitou-Charentes est le précurseur au niveau national en matière de « dossier unique », ce qui constitue un atout important pour attirer les producteurs.

Cette dynamique traduit une volonté partagée de mutualisation des forces et des compétences, ainsi qu'une mise en cohérence et en synergie des actions. Elle place le Conseil régional dans un rôle de coordinateur et de chef de file du fonds d'aide pour l'ensemble des partenaires, et d'interlocuteur direct du CNC.

■ **Un label de type « art et essai » LIRE en Poitou-Charentes**

Selon une étude réalisée par le Centre du Livre en 2008 auprès de 25 librairies en région, l'activité n'est pas rentable si l'on compare le chiffre d'affaires 2007 (8 880 564 euros) avec le nombre de salariés (63).

Face aux difficultés auxquelles sont confrontées les **librairies indépendantes** (concurrence accrue des grandes surfaces spécialisées et des créations de zones commerciales à l'extérieur des villes, accroissement des rayons de livres dans la grande distribution, concurrence d'Internet [4 % des parts de marché], charges plus importantes dans les centres villes...), un plan Livre et lecture a été élaboré par le Conseil régional. C'est un dispositif d'aide à l'exploitation (jusqu'à 15 000 € maximum par an) et d'aide à l'investissement, c'est à dire un label de type « art et essai » LIRE en Poitou-Charentes, unique en France.

Sur les 29 librairies picto-charentaises repérées, **12 ont obtenu le label LIRE** décerné par le Conseil régional.

■ **L'Ecole européenne supérieure de l'image**

Depuis sa fondation en 1995, l'Ecole européenne supérieure de l'image pratique tous les enseignements **autour du numérique** et des nouvelles narrativités avec une pédagogie basée sur des sujets de recherche et des projets artistiques. **École unique sur cette spécialisation**, l'EESI est présente en France sur deux sites (Poitiers et Angoulême) et propose des études complètes, allant du dessin à la programmation.

■ **Un réseau informatique des musées classé pilote sur le plan national**

Le Conseil Interrégional des Musées gère un réseau informatique unique en France qui met à disposition de ses adhérents des outils très aboutis pour conserver et valoriser les collections patrimoniales des musées, notamment :

- l'application alienor web, ouverte aux structures patrimoniales extérieures au réseau,
- la mise en place d'un système expert pour l'aide à la saisie des collections et d'un système d'interopérabilité des bases pour des recherches multipatrimoniales.

### ■ **Le Temps des arts de la rue**

En février 2005, le ministre de la Culture lance le Temps des arts de la rue pour favoriser dans la durée le développement de cette discipline émergente.

Le 1er septembre 2005, Poitou-Charentes devient la première et l'unique Région à relayer cette initiative nationale. Un plan de développement triennal des arts de la rue (2006-2009), complémentaire du soutien artistique déjà conduit par le Conseil régional, est créé pour le développement de l'art dans l'espace public et son intégration pérenne dans les processus d'aménagement et de transformation de l'espace public. Le budget est de 900 000 euros par an sur 3 années.

### ■ **Un Schéma régional des enseignements artistiques**

L'enseignement artistique est une particularité française puisqu'il ne dépend pas de l'éducation nationale mais est régi par le ministère de la Culture.

La Loi du 13 août 2004 a confié aux Régions l'organisation et la charge d'un Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) pour le spectacle vivant, sanctionné par un nouveau diplôme, le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DiNOP). A ce jour, à cause notamment d'un report du transfert de crédits de l'Etat, une seule Région (Poitou-Charentes) a intégré **un volet consacré aux enseignements artistiques dans son Plan régional de développement des formations** (PRDF).

Un Schéma régional des enseignements artistiques sera soumis au vote du Conseil régional Poitou-Charentes et à l'avis du CESR au cours du dernier trimestre 2009.

### ■ **Un Comité régional des professions du spectacle précurseur**

Le COREPS a pour mission de permettre l'échange et le débat, à l'échelon régional, entre les professionnels et les diverses institutions impliquées, sur les questions propres au monde du spectacle vivant et enregistré : emploi, formation, réglementation... Il est composé des représentants locaux des syndicats de salariés et d'employeurs, des collectivités territoriales, des services de l'État concernés et des institutions de type Anpe, Assedic, Afdas (l'organisme paritaire collecteur agréé du secteur)...

Cet espace de concertation existe depuis fin 2001 en Poitou-Charentes. La circulaire du ministère de la Culture relative à la mise en place d'instances régionales de dialogue social date pour sa part de 2004.

Le bon fonctionnement du COREPS Poitou-Charentes repose notamment sur :

- la création d'un poste de coordination co-financé par la DRAC et la Région,
- l'existence de **l'Agence régionale du spectacle vivant** (seulement 10 associations régionales de ce type existent en France dans ce secteur – cf annexe 5) qui emploie le salarié assurant la coordination du COREPS,
- le partage de connaissances qualitatives et quantitatives réalisé par **l'Observatoire** (seulement 7 existent en France pour le spectacle vivant - cf annexe 5) au sein de l'Agence régionale du spectacle vivant.

## 2 – QUELQUES CONSTATS

### **2.1 Une connaissance du secteur parcellaire**

L'analyse de l'existant montre une carence patente d'éléments objectifs et fiables sur l'activité culturelle en région. Ces données statistiques économiques et sociales existent pour le spectacle vivant grâce à l'Observatoire régional et, dans une moindre mesure, pour le livre grâce au travail engagé par le Centre du Livre et de la Lecture. Mais aucune structure n'est chargée d'observer l'ensemble du secteur culturel en Poitou-Charentes. Alors que l'on a constaté l'importance du rôle de la médiation au cours des auditions, une étude sur les publics, entre autres, pourrait s'avérer éclairante.

### **2.2 Une gouvernance culturelle naissante**

La culture est fortement portée par l'Etat et les collectivités territoriales qui exercent une compétence partagée. Il est important que les financeurs publics construisent des partenariats solides et efficaces sur des priorités concertées.

Le dossier unique pour le fonds d'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia en est un bon exemple. En revanche, les décisions récentes et unilatérales de baisser la subvention de l'Agence régionale du spectacle vivant pour la DRAC, et de baisser celle de l'Orchestre des Champs-Élysées pour le Conseil régional, auraient mérité davantage de dialogue entre financeurs.

Les Entretiens de Valois (cycle de discussions initié par le ministère de la Culture et consacré au spectacle vivant) qui ont réuni au cours de l'année 2008 l'Etat, les collectivités et les professionnels, ont permis de s'accorder sur la nécessité d'une réforme de la politique de l'Etat dans le spectacle vivant.

Les propositions du rapport s'articulent autour de 3 axes :

- une rénovation de la gouvernance des politiques culturelles,
- un effort de clarification et d'efficacité des dispositifs d'aides publiques,
- une meilleure circulation des artistes et des œuvres.

Des conférences régionales pourraient à leur tour être déclinées en région sur ce modèle. Il serait intéressant d'élargir cette concertation à l'ensemble des disciplines culturelles.

L'idée d'une gouvernance publique en matière culturelle semble émerger.

### **2.3 Les financements publics et privés déterminants**

Les recettes directes liées à la culture n'équilibrent pas les dépenses, le financement public est par conséquent nécessaire. Toutefois, il est à noter que les bénéficiaires culturels, mais aussi sociaux et économiques, ont des retombées non négligeables qui nécessiteraient une analyse approfondie (par exemple dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie restauration...).

Il semble utile de se pencher également sur les modalités d'attribution (notamment pour le 3e cercle de diffusion du spectacle vivant *cf annexe 5 page 20*, pour les actions de médiation, pour le cinéma art et essai, les artistes plasticiens et des musiques actuelles, etc.).

Par ailleurs, un bilan de la Loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat et aux fondations pourrait s'avérer utile pour réorienter les entreprises vers les activités culturelles (davantage centrées actuellement sur les activités à dominante sociale).

## **2.4 Une approche transversale nécessaire**

Si l'on peut constater un cloisonnement certain entre disciplines culturelles, des clés de lecture transversales apparaissent avec **la création, la formation, la diffusion et la médiation**.

Dans le cadre d'une analyse globalisée, une étude autour de ces 4 vecteurs pourrait être intéressante pour distinguer les atouts et les insuffisances. Des mesures de mutualisation pourraient alors être expertisées par bassin de vie (groupements d'employeurs, centres de ressources, fonctions d'appui, collectifs d'artistes...).

**L'approche territoriale** semble être déterminante pour garantir un développement homogène sur l'ensemble de la région et développer des actions concertées à l'échelon de chaque territoire. Il faudra veiller à favoriser les synergies entre acteurs locaux (médiateurs de Pays, animateurs de lycée, associations locales...), en relais avec les associations régionales (FRAC, Centre du Livre et de la Lecture...) et en mettant en relation les territoires avec les structures de médiation existantes.

## **2.5 Les perspectives de travail pour le CESR**

Suite à ces premiers constats, il semble que les partenaires publics pourraient s'intéresser aux **disciplines les moins structurées et les moins soutenues**, comme l'ont fait récemment l'Etat et le Conseil régional avec les arts de la rue (Temps des arts de la rue 2006-2009).

Le Conseil régional a annoncé que **les musiques actuelles** (qui comptent un grand nombre de pratiquants mais proportionnellement un faible soutien public) seraient une nouvelle priorité culturelle à partir de septembre 2009. Le Pôle régional des musiques actuelles organise pour sa part une concertation territoriale cette même année.

De leur côté, à la croisée de toutes les autres disciplines culturelles mais aussi des secteurs de la recherche, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'industrie, **les arts numériques** constituent une discipline émergente peu prise en compte au niveau juridique et social. Il existe pourtant un fort potentiel de développement, notamment économique. Très peu de rapports et d'études existent sur ce sujet innovant. Le service Cinéma du Conseil Régional et la DRAC commencent à s'y intéresser.

Ce sont pour ces raisons que le Conseil économique et social a décidé de mener une étude approfondie sur ces deux disciplines en particulier. Cette introduction générale, première approche du secteur culturel en région, est apparue nécessaire afin de contextualiser les prochains rapports consacrés aux musiques actuelles puis aux arts numériques en Poitou-Charentes.



# ANNEXES

---

- **Annexe 1 : Le patrimoine** ..... page 15
- **Annexe 2 : L'architecture** ..... page 16
- **Annexe 3 : Les musées** ..... page 17
- **Annexe 4 : Le livre et la lecture** ..... page 18
- **Annexe 5 : Le spectacle vivant et l'audiovisuel cinéma** ..... page 20
- **Annexe 6 : Les arts plastiques** ..... page 23
- **Annexe 7 : Les liens utiles** ..... page 24

## Le patrimoine

De longue date, il existe un partenariat entre collectivités publiques pour les grands axes d'intervention (édifices, patrimoine bâti). L'Etat est responsable de l'état sanitaire et collabore avec les collectivités territoriales pour les plans de restauration.



Eglise Sainte Radegonde – Talmont sur Gironde (17)

**Les monuments historiques** concernent à la fois la DRAC, les propriétaires, le Conseil régional et les Conseils généraux. Les partenariats se sont développés grâce aux Contrats de Plan (ex : la fortification de Brouage, les peintures murales de l'abbatiale Saint-Savin...).

**Les architectes des Bâtiments de France** (au sein des Services départementaux de l'architecture et du patrimoine - SDAP) dépendent désormais de la DRAC. Ils ont vocation à veiller à la qualité de l'architecture, du patrimoine et du paysage dans chaque département.

La conservation régionale des monuments historiques est chargée de la protection, de la conservation et de la surveillance des travaux sur des immeubles ou des objets classés au titre des monuments historiques en raison de leur intérêt historique, artistique, technique ou scientifique.

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), présidée par le Préfet, examine toutes les demandes de protection déposées à la conservation régionale des monuments historiques de Poitou-Charentes. La CRPS de Poitou-Charentes débat de la protection d'un peu plus d'une trentaine d'édifices par an en moyenne. Suite aux avis rendus, près de 70 % d'entre eux ont fait l'objet d'un arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou d'un arrêté de classement ; presque 30 % d'entre eux se sont vu refuser toute mesure de protection.

En matière de restauration du patrimoine, on dénombreait 836 monuments classés et 1 359 monuments inscrits en Poitou-Charentes en 2007.

Par ailleurs, la région compte 8 sites classés UNESCO parmi les 33 protégés au titre du patrimoine mondial en France.

Selon la DRAC un projet de développement culturel est nécessaire pour certains monuments très vastes (ex : investir dans un dispositif touristique pour le Château de la Rochefoucauld). Elle rappelle toutefois que la préoccupation historique est primordiale et que le tourisme, s'il doit réfléchir à l'accueil, à la desserte et à la communication, n'intervient que dans un second temps (ex : chantier de l'Hermione).

Parmi les **Villes ou Pays d'Art et d'Histoire** (au nombre de 9 en Poitou-Charentes sur 137 en France) et les **Cités de caractère**, 13 bénéficient d'un conventionnement avec la Région.

Depuis 2005, la Région est responsable de l'**inventaire du patrimoine culturel** sur son territoire. Le service de l'Inventaire recense, étudie et fait connaître tous les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt historique, scientifique ou culturel. Depuis 1968, plus de 40 000 dossiers documentaires et 250 000 photographies ont été produits.

La mission du service « Archéologie » de la DRAC est de protéger, conserver, inventorier, étudier et promouvoir le patrimoine archéologique. Le service prépare la programmation annuelle des fouilles et prospections, en tenant compte des recommandations du Conseil national de la recherche. Il participe aux séances de programmation des travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques.

Dans le secteur de l'archéologie, la DRAC constate des besoins en formations de haut niveau pour les techniques appliquées dans les chantiers de fouilles programmées avec les laboratoires de recherche. Et cela aussi bien à l'échelon régional que national. En revanche, l'Université de Poitiers est bien placée pour la formation à l'Histoire de l'Art.

## **L'architecture**

**L'Ordre des architectes** est un organisme de droit privé chargé de missions de service public, placé sous la tutelle du ministre de la Culture. L'inscription à l'Ordre des architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. L'Ordre des architectes se compose d'un Conseil national et de Conseils régionaux. Celui de Poitou-Charentes compte 12 élus et possède un budget annuel de 220 000 euros.

Il a pour mission de :

- principalement assurer la tenue du tableau régional qui recense tous les architectes agréés,
- défendre le titre d'architecte et veiller au respect du code des devoirs professionnels,
- intervenir dans l'organisation de la formation permanente et plus généralement de la promotion sociale des architectes,
- contribuer au financement d'organismes participant de la vie de la profession.

A ce dernier titre, l'Ordre subventionne (aux côtés de la DRAC et de la Région) **la Maison de l'architecture** Poitou-Charentes dont l'ambition actuelle est de répondre à des besoins d'informations sur l'architecture et de s'ouvrir à tous les publics. **L'absence d'école d'architecture dans la région** fait de cette Maison un lieu central qui a pour vocation de s'adresser à la fois aux architectes pour faire la promotion de leur savoir mais également d'entretenir des relations étroites et ouvertes avec d'autres disciplines (arts plastiques, musique, philosophie, danse...). Tout au long de l'année, la MDA Poitou-Charentes organise des expositions, des voyages d'étude et des conférences.

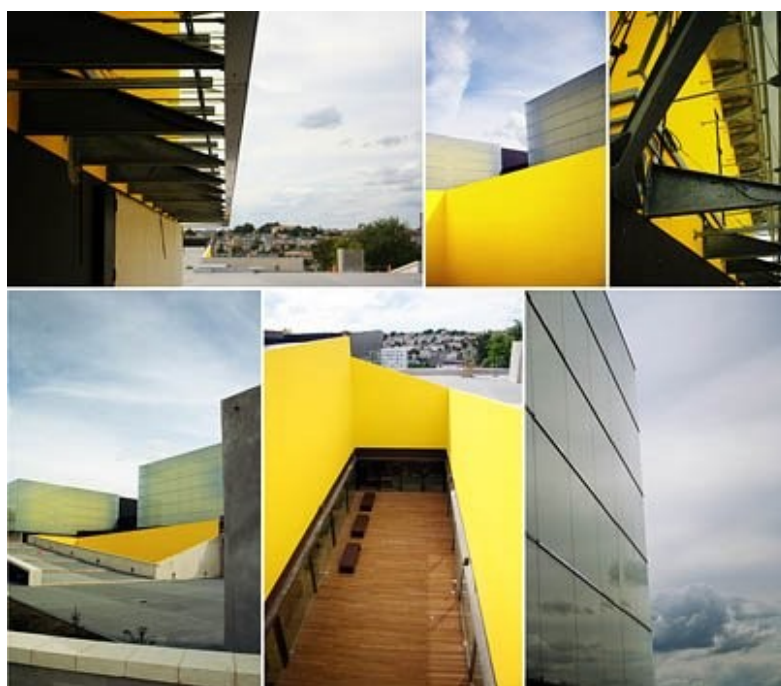
La moitié des architectes exercent seuls ou en association de libéraux. 20 % des architectes ont un statut salarié. Seuls 10 % d'entre eux sont organisés en société avec plus de 7 salariés. On estime également que la moitié des architectes français gagne environ 1 500 euros net par mois.

Les architectes représentent environ **30 % du marché de la construction**.

430 architectes sont inscrits au tableau régional (29 000 au niveau national). Parmi eux, environ un quart serait à la retraite.

**Les petites agences sont majoritaires** en Poitou-Charentes. Il existe environ 2 gros cabinets par département, sauf en Charente, territoire « déserté » par la profession.

Peu de formations professionnelles continues étaient proposées jusqu'à présent en région. Poussé par la nécessité d'économiser des déplacements, du temps et des frais, l'Ordre des architectes organise désormais des formations, y compris longues et qualifiantes, pour les inscrits au tableau mais aussi pour leurs salariés.



*Théâtre & Auditorium de Poitiers (TAP) (86)*

## **Les musées**

En Poitou-Charentes, on dénombre :

- 43 musées de France labellisés par l'Etat (bonne moyenne si l'on compare aux 12 du Limousin) bien répartis sur l'ensemble du territoire régional,
- 3 conservations départementales (16, 17 et 79) chargées de mettre en réseau 250 petits musées privés pour des projets structurants qui relient musées et patrimoine,
- un atelier régional de restauration et de conservation préventive,
- une association régionale des conservateurs,
- un réseau informatique des musées géré par le Conseil Interrégional des Musées.

**Le Conseil Interrégional des Musées** est une association de 14 collectivités propriétaires des 25 principaux musées de la région, sous l'égide de l'Etat et de la Région. Ses principaux buts sont d'améliorer la gestion des collections et de favoriser la diffusion auprès de tous les publics.

15 musées ont été en **chantier de rénovation** en 8 ans et 4 nouveaux chantiers sont à venir. Cette restructuration implique une muséographie adaptée, la possibilité d'accueillir tous les publics et de proposer des produits culturels diversifiés, une adaptation aux besoins des collectivités, avec des objectifs de diffusion et d'aménagement du territoire.

Les musées en chantier dans la région font porter un effort considérable sur la restauration et la conservation de leurs collections.

**L'atelier régional de restauration et de conservation préventive à Niort** permet de constituer un réseau de compétences sur la conservation préventive, la formation et la restauration de peintures de chevalets. Un lien fort est prévu avec le Pôle régional des métiers d'art. Cette plate-forme régionale génère une petite économie locale.

Le **FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées)** est un dispositif commun Etat / Région, à parité (80 000 euros chacun). Il permet l'enrichissement significatif des collections des musées selon une mise en cohérence de leurs ensembles et d'aider à compléter ces ensembles selon les logiques définies dans le projet culturel de chaque établissement et selon des complémentarités entre musées.

Les collections des musées sont mises en valeur grâce à une **politique d'expositions** soutenue par l'Etat et la Région. Poitou-Charentes a déjà reçu 4 fois le label d'intérêt national pour des expositions prestigieuses.

Actuellement, ce sont presque **400 salariés** qui travaillent dans les musées de Poitou-Charentes. **De 1995 à 2006, 46 postes** scientifiques ont été **créés** ainsi que 12 contrats d'aide à l'emploi (CAE). La pérennisation des emplois jeunes se termine sur le territoire.

Chaque année, des stages de **formation continue** sont organisés pour les agents de musées, en partenariat avec le CNFPT, l'Etat et la Région. Un référentiel de formation a été créé pour les agents d'accueil et de surveillance, avec délivrance d'un certificat de compétences en fin de formation. Des stages de professionnalisation et de préparation des concours de la fonction publique sont pris en charge pour les salariés en contrat emploi jeune ou CAE. Des restaurateurs qui exercent en Poitou-Charentes sont présentés à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'habilitation avec compléments de stage.



## **Le livre et la lecture**

**Le Centre du Livre et de la Lecture** est une association co-financée par le Conseil régional et la DRAC avec des appuis complémentaires d'autres collectivités territoriales et de partenaires privés. Il intervient prioritairement auprès des professionnels de la chaîne du livre, des technologies de l'information et de la communication et du patrimoine écrit, ainsi qu'auprès des publics, notamment les jeunes, pour :

- apporter des soutiens techniques à ces différents métiers, réaliser des études, des expertises et des évaluations,
- favoriser la promotion du livre, de la lecture et de la « bibliodiversité » par des manifestations publiques en Poitou-Charentes,
- soutenir la création, les productions d'éditeurs installés en région et plus largement l'économie du livre,
- participer à la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine écrit et graphique,
- faciliter les coopérations entre professionnels de la chaîne du livre, de l'écrit et du patrimoine, le renforcement de réseaux et les actions collectives accentuant les synergies,
- contribuer à la formation et à la professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre et du patrimoine écrit, en lien avec les élus et organismes professionnels.

Pour 2010 et 2011, **le numérique** sera au centre du projet de la structure afin d'éviter le fossé qui est en train de se creuser entre les professionnels du livre et le monde numérique.

La chaîne du livre part de l'auteur pour aller jusqu'à la population. Entre les deux se trouvent les passeurs : éditeurs, libraires, bibliothécaires et autres médiateurs comme les manifestations événementielles, les documentalistes, les enseignants, les journalistes...

Hors les auteurs, les acteurs les plus faibles sont ceux qui dépendent de l'économie privée du livre : les éditeurs et les libraires. Ces 2 millions ont une incidence aussi bien sur l'amont que sur l'aval de la filière. A l'image des disquaires (crise de l'industrie du disque), le secteur du livre est en difficulté et en profonde mutation depuis une dizaine d'années.

### **Les éditeurs**

Le chiffre d'affaires de l'édition **en France** s'élève à plus de 3 milliards d'euros. 80 % de la production française est concentrée sur le groupe Hachette (environ 2 milliards d'euros de CA) et sur Editis. Il y a encore quelques années, 25 000 titres par an étaient publiés. Aujourd'hui, 60 000 nouveautés apparaissent. Cela s'explique par le fait que c'est le flux qui entraîne la rentabilité.

**En Poitou-Charentes**, si le vivier d'écrivains et la création sont plutôt riches, les éditeurs sont en revanche peu nombreux. Le Centre du Livre a repéré **11 structures professionnelles**, c'est-à-dire qu'elles pratiquent le compte d'éditeur et bénéficient d'une diffusion-distribution professionnelle. Parmi ces 11 entreprises ou associations qui emploient au total **18 salariés**, seules 4 ont une autre activité (imprimerie, diffusion, distribution, intervention dans les écoles ou travaux de graphisme) qui leur assure la rémunération des activités d'édition.

Un éditeur qui s'installe en Poitou-Charentes peut trouver régionalement tous les maillons nécessaires à l'exercice de sa profession (ex : quelques imprimeurs de grande envergure).

La littérature, le régionalisme et la BD sont les 3 disciplines phares en région.



*Festival international de la Bande dessinée – Angoulême (16)*

## Les librairies

Une librairie indépendante se définit comme un établissement proposant une offre construite et diversifiée, employant un personnel qualifié, pouvant répondre à toutes commandes et dont la part du chiffre d'affaires en vente de livres neufs est supérieure à 50 %.

La librairie indépendante est un des premiers réseaux de ventes au détail au niveau national (19 % de parts de marché) et son devenir est stratégique pour l'avenir du livre. C'est un commerce de faible rentabilité (1,4 % du CA). **En France**, environ 3 000 points de vente exercent la vente de livres à titre principal et Poitou-Charentes ne représente que 1,2 % alors que la région constitue 2,8 % de la population française.

Au total, ce sont **29 librairies picto-charentaises** qui ont été repérées : 7 en Charente, 10 en Charente-Maritime, 6 en Deux-Sèvres et 6 en Vienne. 12 ont obtenu le label LIRE décerné par le Conseil régional.

Selon le Centre du Livre, il n'y a pas de concurrence entre les librairies et les bibliothèques mais plutôt une émulation.

## Les bibliothèques

Il en existe environ **130 sur le territoire régional**, ce qui classe Poitou-Charentes dans une bonne moyenne. Le réseau semble bien structuré, aussi bien grâce aux aides de l'Europe, de l'Etat que des collectivités locales. Les territoires ruraux comme les agglomérations sont bien dotés. Quelques exceptions : Angoulême, Châtelleraut, Soyaux et Chauvigny.



Cité de l'écrit – Montmorillon (86)

# Le spectacle vivant et l'audiovisuel cinéma

Il faut distinguer le **spectacle dit « vivant »** qui implique la présence physique d'au moins un artiste se produisant en public (musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque...) et le **spectacle dit « enregistré »** (production de films pour la télévision, le cinéma, la publicité, projections de films cinématographiques...) que l'on nommera **audiovisuel cinéma** ci-après dans cette introduction.

Le spectacle vivant et l'audiovisuel cinéma ont en commun l'intermittence du spectacle et le fait d'être à la frontière de plusieurs branches professionnelles ayant chacune des instances et des logiques de fonctionnement particulières. Aux branches du spectacle vivant, de la branche de l'audiovisuel et de l'animation (anciennement appelée **animation socioculturelle**), il faut ajouter les professionnels exerçant dans les collectivités publiques dont ceux relevant de la **fonction publique territoriale** (qui incluent les professeurs d'**enseignement artistique**).

Près de 2 050 établissements agissent dans le spectacle en Poitou-Charentes en 2007, plus de 800 sont employeurs. Le spectacle vivant représente 70 % de ces établissements, le spectacle enregistré 15 % et les organisations associatives pluridisciplinaires ou repérées dans le champ du spectacle 15 %.

**L'association est la forme juridique dominante**, en particulier **pour le spectacle vivant (79 %)**. **L'audiovisuel cinéma est marqué par une forte présence des sociétés (55 %)** contre 6 % pour le spectacle vivant.

Le secteur du spectacle représente 2 150 emplois temps plein (source DADS 2005), 7 130 salariés dont 5 373 pour le spectacle vivant (source AUDIENS), 1 503 intermittents indemnisés (source ASSEDIC), 2 121 salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Usage ayant déclaré au moins un contrat (source Caisse des Congés Spectacles).

Le déséquilibre s'accroît entre l'offre et la demande d'emploi :

- effectifs intermittents : 67 %
- volume de travail : 52 %
- masse salariale : 48 %.

Source : *Caisse des Congés Spectacles (1998-2003)*

Un EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) et un COT (contrat d'objectif territorial) sont actuellement en négociation.

## A- Le spectacle vivant

A ce jour, le spectacle vivant est la seule branche du secteur culturel à bénéficier d'un Observatoire en Poitou-Charentes (au sein de l'**Agence régionale du spectacle vivant**, association co-financée par l'Etat et la Région dont les missions principales sont connaître, informer, mettre en réseau, conseiller et aider au développement).

Selon cet **Observatoire**, le spectacle vivant est un secteur représentatif des dynamiques et des tensions au coeur de la culture :

- une filière d'activités multiples dont la croissance semble perdurer,
- une diversification des fréquentations élargissant certains publics,
- des modes de contractualisation qui renforceraient les amortisseurs sociaux mais dont la pérennité est régulièrement remise en cause,
- une démultiplication des acteurs publics multipliant les effets de guichets.

**Le spectacle vivant est très dépendant des financements publics.** Les différentes disciplines qui le composent affirment leur identité mais n'ont ni la même ancienneté, ni la même structuration et ne sont pas égales face aux subventions (ex : les musiques actuelles et les arts de la rue, plus récents que le théâtre et la musique classique).

En 2006, le spectacle vivant représentait 40 % des budgets Culture de la DRAC et de la Région Poitou-Charentes réunis, soit le **premier secteur d'intervention** devant le patrimoine et le cinéma.

Une **licence d'entrepreneur de spectacle** est obligatoire pour tout responsable de structure associative ou commerciale dont l'activité habituelle est la production de spectacles.

L'augmentation importante du nombre d'entrepreneurs de spectacle en Poitou-Charentes depuis 2004 traduit plusieurs phénomènes dont le dynamisme constaté du secteur et le respect renforcé de la réglementation. Une première estimation dénombre 1 100 licences d'entrepreneurs en 2009.

Une étude menée en région par l'Observatoire révèle d'autres caractéristiques d'un point de vue qualitatif.

La profession est cultivée et volontaire. Ainsi 2/3 des salariés ont au moins un niveau bac + 2. Les modes d'apprentissages sont multiples (formation initiale diplômante, pratique artistique, bénévolat).

Il existe d'importants problèmes d'articulation entre la pratique amateur et la pratique professionnelle.

La transmission et la formation sur le tas sont une alternative aux carences de la formation initiale. Elles marquent les disciplines « émergentes », les professions techniques et certaines professions administratives.

L'accès à l'emploi se fait majoritairement par le réseau de connaissances et grâce à l'impact de l'intervention publique. 20 % des salariés de l'échantillon ont bénéficié d'un contrat aidé. Près des 2/3 occupent aujourd'hui un poste en CDI. 13 % des salariés masculins de l'échantillon sont entrés dans le secteur par l'objection de conscience.

Parmi les principales caractéristiques des **conditions d'emploi**, on note :

- une difficile application des conventions collectives,
- du travail invisible et du travail dissimulé avec une profession ambivalente face à ces pratiques,
- de la multiactivité.

Concernant les acteurs de la **diffusion** du spectacle vivant, l'Observatoire régional a différencié **3 cercles** :

- un premier cercle qui serait doté de labels et de moyens conséquents, notamment grâce à l'intervention de l'Etat (une dizaine en Poitou-Charentes, par exemple les Scènes Nationales),
- un deuxième cercle qui serait doté de labels, mais avec des moyens plus mesurés (20 à 30 structures en région, par exemple les théâtres de Ville),
- un troisième cercle qui regroupe une multitude d'acteurs de terrain (professionnels, amateurs, associations, compagnies, collectivités publiques...) qui ont depuis des années une certaine habitude de la diffusion du spectacle vivant voire même de sa production. Il est parfois convenu d'apparenter cet ensemble hétérogène aux mouvements d'éducation populaire et de le situer aux confins de l'économie sociale et solidaire.

Ces 3 cercles de diffusion correspondent aux équipements durs. Il existe en parallèle **des festivals**, particulièrement nombreux en Poitou-Charentes (environ 300 dont 37 labellisés « d'intérêt régional » par le Conseil régional).

## **B- L'audiovisuel cinéma**

En région, la **production** se répartit comme suit :

- production **cinématographique** (fiction, prise de vue réelle) : les employeurs sont généralement parisiens, s'installent en région le temps du projet et arrivent souvent avec une équipe de salariés déjà constituée, notamment pour les postes à responsabilité,
- production de film et de série **d'animation** : à Angoulême, Magelis est un programme de développement économique qui a pour vocation de promouvoir la filière image sur le département. Une vingtaine d'entreprises spécialisées dans le cinéma d'animation y constituent le second centre de production français d'images animées,
- production de film **documentaire** de création (prise de vue réelle) : les employeurs sont régionaux et basés essentiellement en Charente-Maritime mais leurs moyens sont parmi les plus limités,
- production de programme et émission pour la **télévision** (France 3) : une baisse d'activité a généré une saturation de l'offre d'embauche ;
- production de fiction et de **série** pour la télévision : la situation est similaire à celle de la production cinématographique, à la différence que la répétition des tournages sur un même territoire facilite le recours aux salariés issus de Poitou-Charentes ;
- production **d'outils pédagogiques** (ex : CNED).

En 2008, le région a accueilli 3 longs métrages, 13 courts métrages, 3 téléfilms unitaires et 41 épisodes de série pour la télévision. Parmi cette **soixantaine de films**, 14 ont été sélectionnés en compétition par des festivals.

La **diffusion** a lieu via les **multiplexes** privés (115 en 2006, soit 3 % de la part en France métropolitaine), les salles **art et essai** associatives ou municipales (46 en 2006, soit 4,4 % de la part en France métropolitaine) et les **festivals** (une vingtaine d'associations).

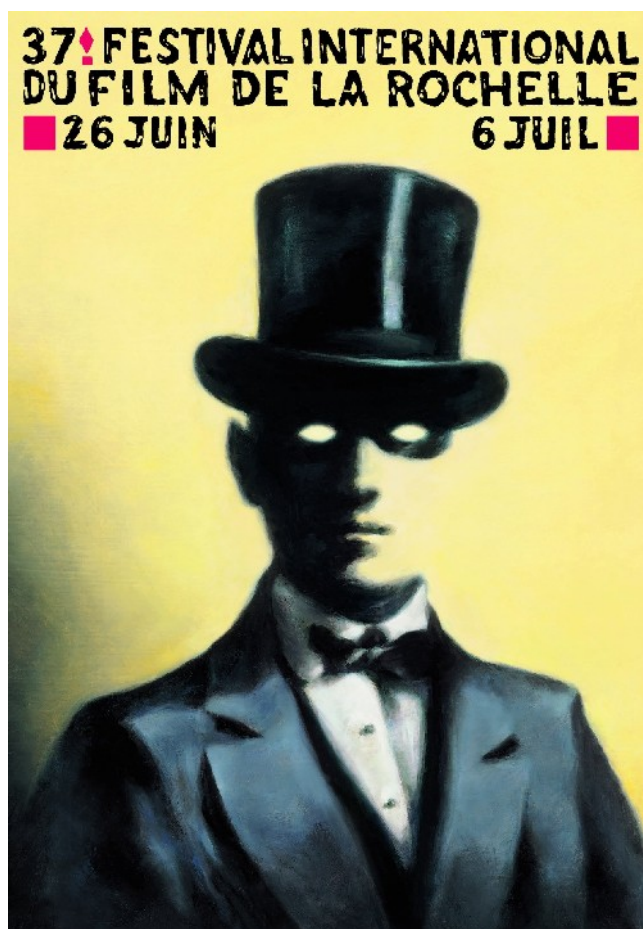
La diffusion art et essai (salles et festivals) se caractérise par des budgets très faibles, un bénévolat important, peu de salariés mais une forte polyvalence. Le modèle économique de cette branche d'activité s'apparente davantage à celui des lieux de diffusion du spectacle vivant (très dépendant du financement public). Cette fragilité ne permettra pas aux salles art et essai de passer à la projection numérique (grand enjeu du secteur) sans un soutien financier et un accompagnement fort des collectivités territoriales.

Il n'existe plus d'association régionale puisque, en 2007, Poitou-Charentes Tournages a été internalisée et est devenue **Poitou-Charentes Cinéma**, premier service Cinéma d'un Conseil régional. Ses 4 missions principales s'articulent autour de la diffusion, la production, les festivals et la formation. Il accueille en son sein le Pôle d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel.

**Les arts numériques**, à la croisée de toutes les autres disciplines culturelles mais aussi des secteurs de la recherche, des TIC et de l'industrie, dépendent actuellement du service cinéma au Conseil régional. Conscient de la complexité de cette discipline émergente, Poitou-Charentes Cinéma a ouvert une concertation avec les autres services concernés dans la collectivité. Parallèlement, les professionnels de terrain se sont réunis régulièrement depuis 2008 afin de se fédérer et d'interpeller les pouvoirs publics. Aucune statistique n'existe à ce jour sur ce champ en région même si les auditionnés s'accordent à dire que l'enseignement des arts numériques représente un grand enjeu.

EESI, EMCA, ENJMIN, LISA, IFFCAM, CREADOC... Les **formations** initiales qui préparent aux métiers de l'image sont nombreuses en région. Une étude pilotée par le COREPS et financée par le Conseil régional en 2007 a révélé que les salariés comme les employeurs les trouvent de qualité mais insuffisantes pour préparer aux réalités de la vie active.

Dans un secteur très dépendant des évolutions techniques, la formation professionnelle continue est primordiale. Des organismes régionaux soutenus par la Région, comme Les Ateliers Marie Trintignant et KissNot, proposent des formations très spécifiques pour les comédiens et techniciens (jeu d'acteurs pour passer du théâtre au cinéma, doublage..).



## **Les arts plastiques**

**Les artistes plasticiens** oeuvrent dans l'art contemporain sous toutes ses formes : peinture, sculpture, photographie, arts décoratifs, bande dessinée, graphisme, design, vidéo, nouvelles technologies et métiers d'arts. Pour exercer professionnellement, l'artiste doit être inscrit à la Maison des Artistes (gestion de la sécurité sociale des artistes) ou à l'Agessa (gestion de la sécurité sociale des auteurs).

Les modes de rémunération des artistes d'art contemporain sont les suivants : vente d'oeuvres, animation d'ateliers de pratiques artistiques, conférences, accès à des résidences de création ou encore accès à des bourses octroyées par la DRAC et le Conseil Régional.

Les plasticiens sont majoritairement au RMI ou exercent un emploi corollaire (souvent dans l'Education nationale) pour gagner leur vie. La différence avec les intermittents du spectacle (qui peuvent bénéficier sous conditions du régime spécifique de l'assurance chômage) est une difficulté d'échelon national.

Pour information, en moyenne, 25 dossiers de demande d'aide individuelle sont déposés chaque année à la DRAC Poitou-Charentes ; environ 12 d'entre eux sont retenus.

Créé en 1983, le **Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)** Poitou-Charentes est une association Loi 1901 subventionnée par la Région Poitou-Charentes (à environ 80 %) et le ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles). Il reçoit des aides de la Ville d'Angoulême (mise à disposition d'un agent d'accueil) et de la Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat.

Ses 3 missions principales sont :

- **Collectionner et conserver :**

Il s'agit de constituer une collection d'art contemporain international par une politique d'acquisition régulière d'oeuvres qui reflète la diversité de l'art actuel et soutient la création. Après 4 ans d'interruption, le FRAC a repris ses acquisitions avec 29 nouvelles oeuvres de 19 artistes qui viennent de faire leur entrée dans la collection. Seul l'Etat octroie des aides pour le volet acquisitions.

- **Diffuser :**

Il s'agit de diffuser des oeuvres de la collection par des expositions (intra ou extra muros), des prêts, des dépôts et des éditions. L'objectif est de faciliter l'accès à l'art d'aujourd'hui pour le plus grand nombre, dans la région comme hors des frontières territoriales.

- **Informier et former :**

Il s'agit de rendre accessible à tous l'art actuel par des activités de médiation et des rencontres développées à partir des collections et des expositions, permettant d'appréhender les problématiques artistiques contemporaines, amenant chacun à découvrir, comprendre et connaître l'art de son temps.

Il existe un bon maillage du territoire pour la **diffusion** d'art contemporain en Poitou-Charentes. Des partenariats fructueux se sont noués parmi la vingtaine de structures présentes sur le territoire. 8 d'entre elles viennent d'ailleurs de créer l'association **Cartel** dans le but de développer une meilleure coordination et de la mutualisation.



Exposition de Claude Husson au Local – Poitiers (86)

## **ANNEXE 7**

### **Les liens utiles**

<http://www.frac-poitou-charentes.org>  
<http://www.lamaisondesartistes.fr>  
<http://www.agesa.org>  
<http://www.cinema.poitou-charentes.fr>  
<http://www.cnc.fr>  
<http://www.magelis.org>  
<http://www.art-et-essai.org>  
<http://www.arsv.fr>  
<http://arsvdl.wordpress.com>  
<http://www.alienor.org>  
<http://www.livre-poitoucharentes.org>  
<http://www.poitou-charentes.fr>  
<http://www.poitou-charentes.culture.gouv.fr>  
<http://www.monuments-nationaux.fr>  
<http://www.vpah.culture.fr>  
<http://www.architectes.org/accueils/poitoucharentes>  
<http://mdapc.free.fr>  
<http://www.laligue-poitou-charentes.org>  
<http://www.culture.gouv.fr>  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche5.htm>  
<http://www2.culture.gouv.fr/deps>  
<http://europa.eu>  
<http://www.europe-en-poitou-charentes.eu/fr/accueil/index.html>  
<http://www.unesco.org/fr>  
[http://info.assedic.fr/demandeurs\\_emploi/index.php?idarticle=24](http://info.assedic.fr/demandeurs_emploi/index.php?idarticle=24)  
<http://www.eesi.fr>  
<http://www.cPCA-poitou-charentes.org>  
<http://www.cofac.asso.fr>  
<http://www.1acte.fr>  
<http://pole-musiques.com>  
<http://concertationsma.wordpress.com>  
<http://www.ars-numerica.net>  
<http://arts-numeriques.net>  
[http://www.m21editions.com/fr/art\\_num.shtml](http://www.m21editions.com/fr/art_num.shtml)